

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 20 septembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 septembre 2021

SEV - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA C.A.N. ET T.D.F. SUR LE RÉSERVOIR SUR TOUR, RUE DU VIVIER À NIORT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Florent SIMMONET, Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, François BONNET à Olivier D'ARAUJO, Yamina BOUDAHMANI à Thibault HEBRARD, Sophie BROSSARD à Sonia LUSSIEZ, Françoise BURGAUD à Jean-Pierre DIGET, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, François GUYON à Romain DUPEYROU, Christine HYPEAU à Nicolas VIDEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Gérard LEFEVRE à Ségolène BARDET, Alain LIAIGRE à Clément COHEN, Eric PERSAIS à Jérôme BALOGE, Nicolas ROBIN à Philippe TERRASSIN, Mélina TACHE à Yvonne VACKER, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Richard PAILLOUX.

Titulaires absentes excusées :

Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Michel PAILLEY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

SEV - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA C.A.N. ET T.D.F. SUR LE RÉSERVOIR SUR TOUR, RUE DU VIVIER À NIORT

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par convention en date du 15 octobre 2015, le Syndicat des Eaux du Vivier et TDF avaient convenu des modalités d'installation et d'exploitation d'équipements nécessaires au fonctionnement d'un site radioélectrique d'émission et de transmission sur le château d'eau du Vivier à NIORT.

Suite au transfert de compétence, du fait de la loi NOTRe au 1er janvier 2020, entre le Syndicat des Eaux du Vivier et la Communauté d'Agglomération du Niortais, le SEV étant dissous et repris sous la forme de la régie à autonomie financière du Service des Eaux du Vivier (Régie du SEV), le château d'eau objet de l'autorisation est géré par la CAN en tant que personne morale publique, maître d'ouvrage du château d'eau.

Cette convention étant arrivée à échéance d'une part, et la Ville de Niort en ayant délégué la maîtrise d'ouvrage (par voie de mise à disposition suite au transfert de compétence eau potable) d'autre part, les Parties ont décidé de conclure la présente convention renouvelant l'ancienne, au titre de la CAN désormais.

La présente autorisation définit les droits et obligations du Titulaire TDF dans le cadre de l'occupation privative et temporaire du domaine public consentie par la CAN pour l'exploitation d'une station radioélectrique sur le site du réservoir sur tour rue du VIVIER à NIORT (79) pour une durée stricte et non renouvelable de 6 ans.

En contrepartie de l'occupation et l'exploitation des surfaces mises à disposition, l'occupant TDF devra verser au SEV des redevances payables annuellement et d'avance dès réception de l'avis de somme à payer établi par la trésorerie publique dont dépend le budget autonome de la régie du SEV au sein de la CAN.

Le montant de la redevance est fixé à 6 000 € HT (six mille euros) par an, à compter du 15 octobre 2021.

La présente convention est prévue renouveler la précédente à partir du 15 octobre 2021.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le renouvellement d'une convention d'occupation du domaine public en faveur de TDF sur son réservoir sur tour, rue du Vivier à Niort ;

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Elmano MARTINS

Vice-Président Délégué